

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 février 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 20 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : VERDIER Françoise, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de VERDIER Françoise à GASSER Anne-Laure, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, LE BRIS Alain à NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

B.06

Convention de prestation de services auprès de l'AIPIS : année 2026

Afin de répondre au besoin de mise à disposition de personnel d'entretien dans les écoles ou les bâtiments municipaux, en cas de maladie des agents titulaires ou d'imprévus, la commune souhaite pouvoir recourir aux services de l'AIPIS pour assurer des missions très ponctuelles et de courtes durées de remplacement de personnel.

Le choix de la commune se porte sur cette association intermédiaire en raison de son rôle social.

AIPIS s'engage à assurer :

- l'accompagnement social et professionnel pour ses salariés en détachement ;
- l'Initiation des actions favorisant leur insertion en établissant des partenariats avec les organismes compétents ;
- l'Identification des salariés en fonction des besoins exprimés par la commune ;
- l'adaptation aux horaires de la personne remplacée ;
- la gestion et la mise à disposition du ou des salariés.

Cette prestation implique la signature d'une convention entre les deux parties.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de prestation de services pour le remplacement ponctuel de personnel avec l'AIPIS, sis 11, Avenue Rondereau – 47200 MARMANDE, représentée par son Président Monsieur David PUJOL.

Précise que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Ville

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 27 février 2026

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09/03/2026
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09/03/2026.

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

